



annexe 130-1

PREFET DE LA GIRONDE

DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES

Unité Départementale de l'architecture
et du patrimoine de la Gironde

Affaire suivie par :
Emmanuelle Maillet

Tél. : 05 56 00 87 10
udap.gironde@culture.gouv.fr

Réf. F:\07 Espaces protégés\08 PDA\04
PDA en cours\HORS METROPOLE HORS
CDC\483 SAINT SULPICE ET
CAMEYRAC

Bordeaux, le 9 novembre 2017

à

Mairie de Saint-Sulpice et Cameyrac
Monsieur le maire
21 Avenue de l'Hôtel de ville
33450 Saint-Sulpice-et-Cameyrac

Monsieur le Maire,

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), promulguée le 8 juillet 2016, a modifié la définition et la gestion des abords de monument historique.

La loi prévoit aujourd'hui la création de périmètre délimité des abords (PDA), au titre de l'article L621-30-II du code du Patrimoine.

Dans ce périmètre, l'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du monument historique ou des abords (Art L621-32).

L'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France n'est donc plus régi par le principe de co-visibilité mais s'applique sur la totalité des travaux dans ce périmètre.

Conformément à l'article L621-31 du code du patrimoine *le périmètre délimité des abords prévu au premier alinéa du II de l'article L. 621-30 est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et, le cas échéant, de la ou des communes concernées et accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale.*

Lorsque le projet de périmètre délimité des abords est instruit concomitamment à l'élaboration, à la révision ou à la modification du plan local d'urbanisme, du document d'urbanisme en tenant

lieu ou de la carte communale, l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale diligente une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur le projet de périmètre délimité des abords.

L'abside de l'église de Saint Sulpice, la croix du cimetière et l'église de Cameyrac sont protégées au titre des monuments historiques par arrêté respectif du 21 décembre 1925, 17 juillet 1908 et 21 décembre 1925.

Les servitudes AC1 (périmètres de 500 m autour du monument), aujourd'hui applicables peuvent donc être modifiées en Périmètres Délimités des Abords (PDA) sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France.

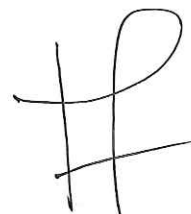
Ces périmètres délimités des abords peuvent être communs à plusieurs monuments.

La commune de Saint Sulpice de Cameyrac ayant décidé de prescrire, par délibération du 3 juin 2014, l'élaboration du PLU, je vous serais très reconnaissante de me transmettre votre avis sur les propositions de Périmètre Délimité des Abords (PDA) en pièces jointes avant transmission du « porter à connaissance » du préfet conformément à l'article R132-2 du code de l'urbanisme.

Le conseil municipal délibérera pour avis sur ces périmètres en même temps qu'il arrêtera le PLU avant d'engager une enquête publique unique.

Après réception des arrêtés préfectoraux correspondants, les nouveaux tracés seront annexés au PLU sous forme de servitude AC1 dans les conditions prévues à l'article L.153-60 du code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.



Emmanuelle Maillet
Architecte des Bâtiments de France

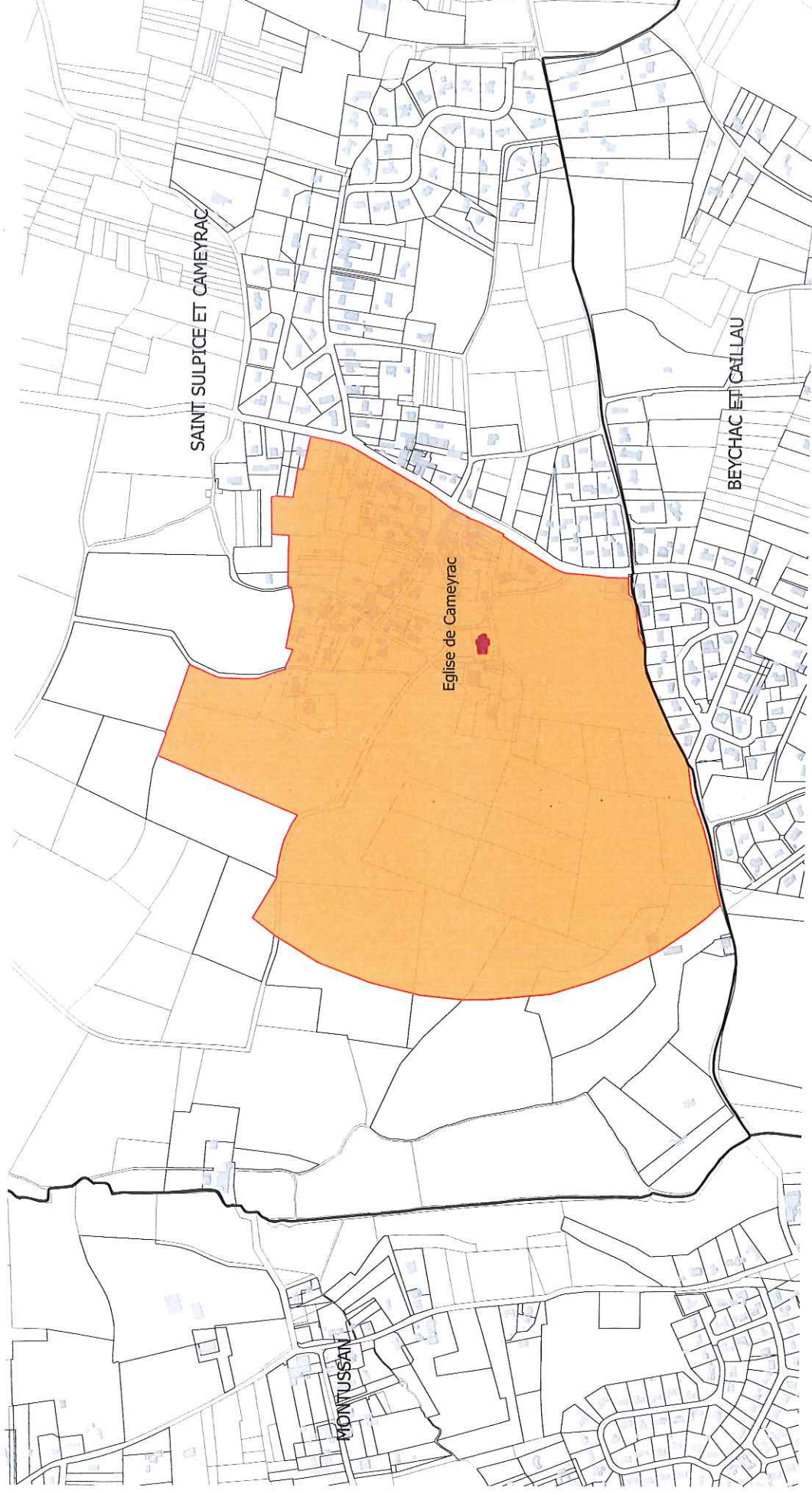
PJ : périmètres de protection actuel AC1
propositions de périmètre délimité des abords

SAINT SULPICE ET CAMEYRAC

Eglise de Cameyrac



Proposition Périumètre délimité des abords



Légende

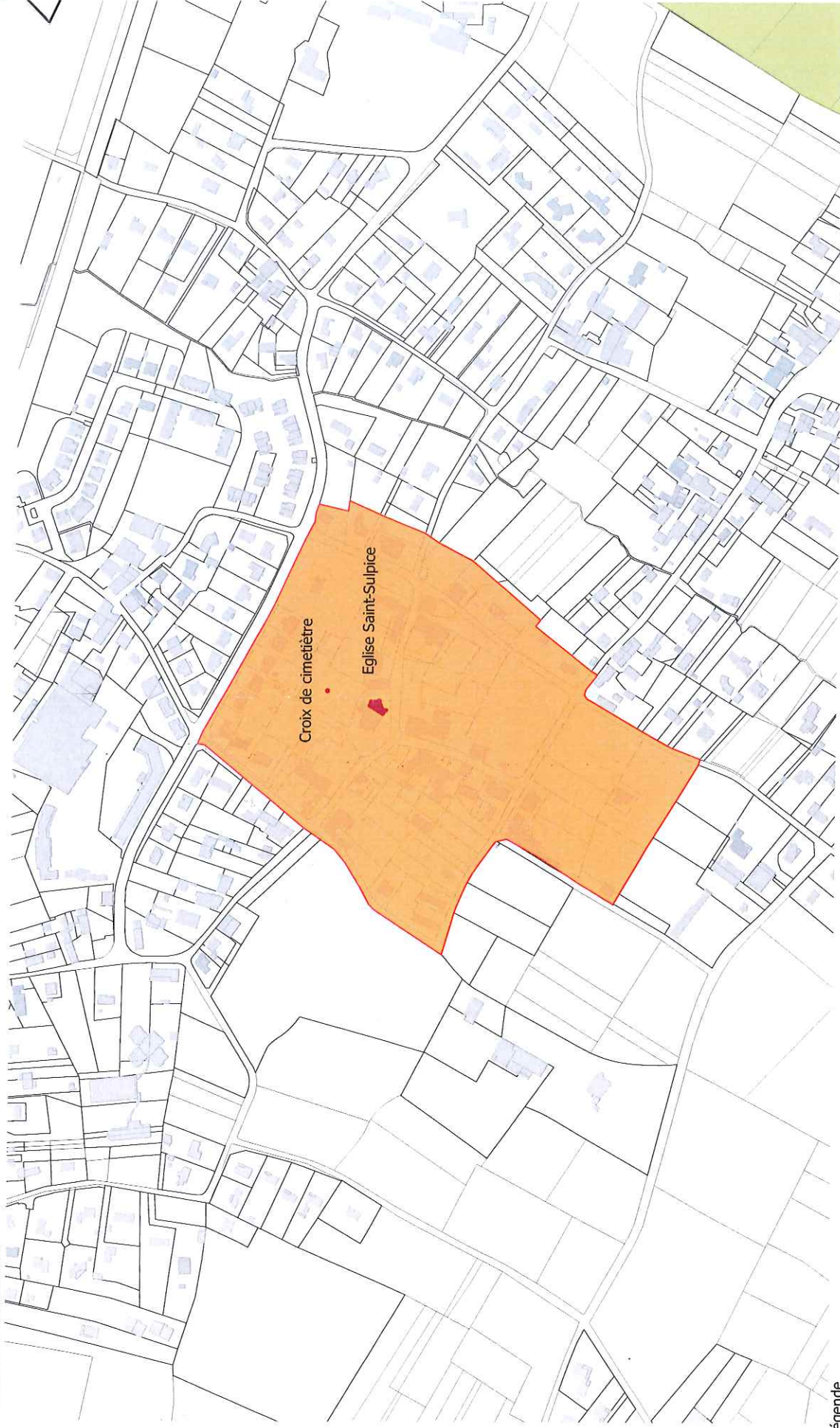
- Monuments Historiques
- Périumètre Délimités de abords



SAINT SULPICE ET CAMEYRAC

Eglise de Saint-Sulpice
Croix de cimetière

Proposition Périumètre délimité des abords



Légende

Monuments Historiques

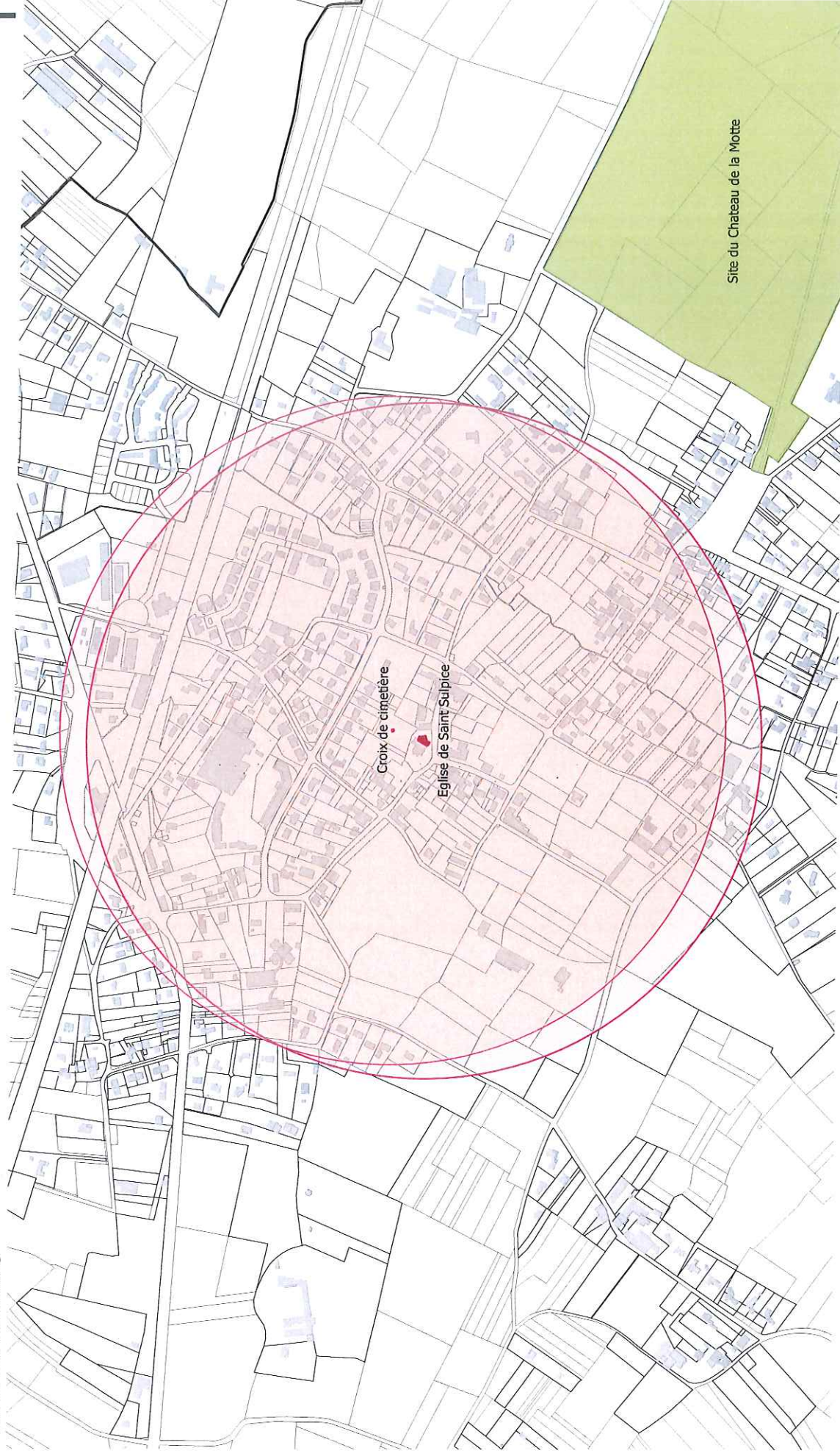
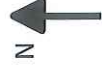
Périumètre Délimité des abords

50 0 50 100 150 200 m

SAINT SULPICE ET CAMEYRAC

Eglise de Saint Sulpice

Croix du cimetière

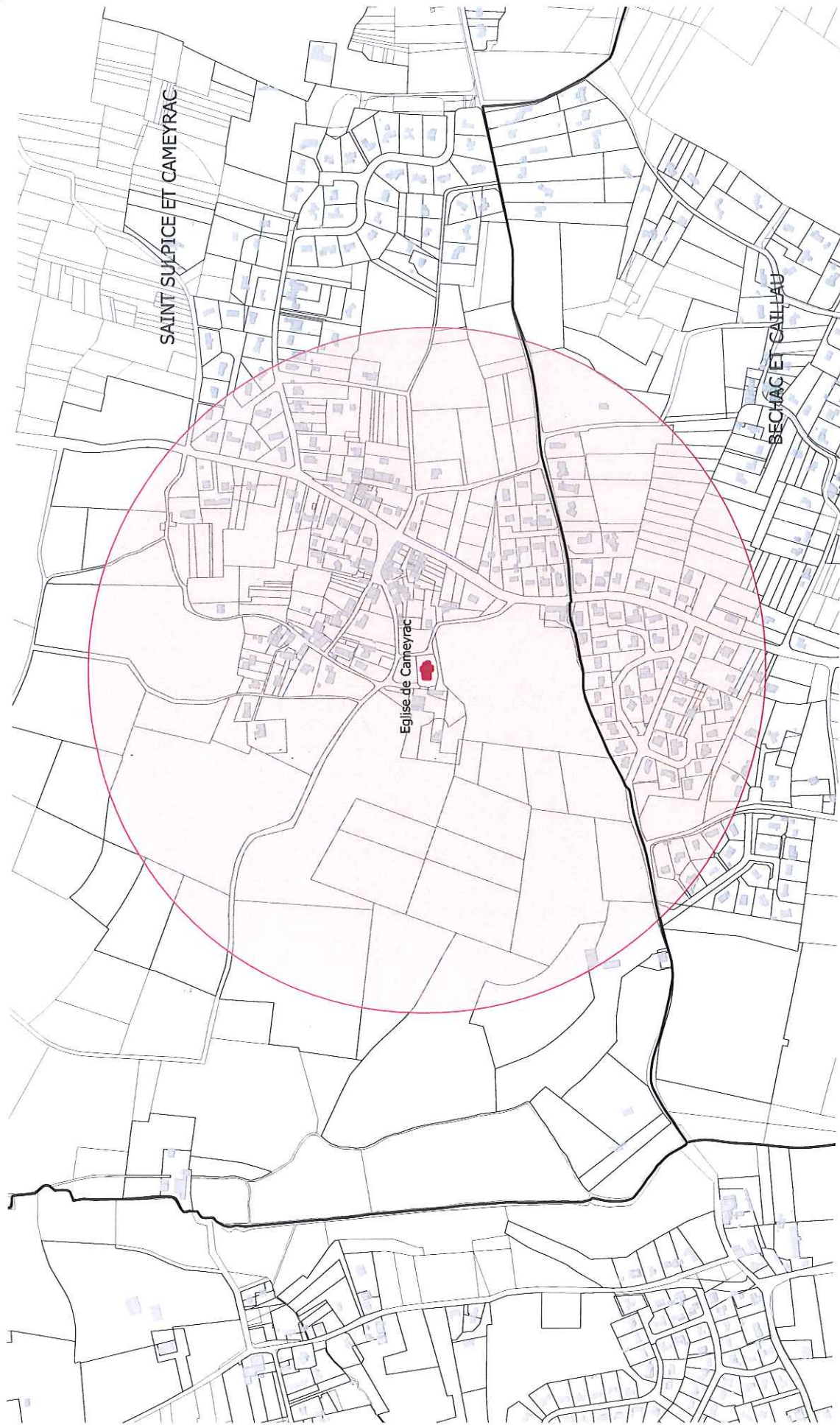


Légende

-  Monuments Historiques
-  Périmètre de protection ACI
-  Site inscrit



SAINT SULPICE ET CAMEYRAC
Eglise de Cameyrac



Légende

-  Monuments Historiques
-  Périmètre de protection AC1
-  Site inscrit



